AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES
CHARENTE - CHARENTE-MARITIME - DEUX-SEVRES - VIENNE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
ROUTE DE VASLES - BIARD - 86000 POITIERS — TEL. (49) 88.35.55

ABONNEMENT ANNUEL 60 F.
C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. X.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
Rte de Vasles - Biard - 86000 POITIERS

BULLETIN N° 134 (3/79) - 9 FEVRIER 1979

-=-

/ ARBORICULTURE /

LA RESISTANCE DES TAVELURES A CERTAINS FONGICIDES CURATIFS (d'après des indications fournies par M. OLIVIER - I.N.R.A. ANGERS).

Par rapport aux années précédentes, l'année 1978 a été particulièrement favorable au développement des tavelures en toutes régions. Les attaques graves sont heureusement restées un fait minoritaire, souvent dû à une mauvaise mise en oeuvre de la lutte contre les contaminations primaires.

Cependant, à partir de plusieurs vergers répartis dans toute la France, on a isolé des souches résistantes de tavelure du pommier (et du poirier dans une moindre mesure qui résistent à des doses élevées des trois benzimidazoles utilisés : benomyl, methylthiophanate et carbendazime. A titre d'exemple, les souches 1977 (ou issues de collection) sont tuées si on ajoute au milieu de culture 1 ppm d'un quelconque des trois fongicides cités. Les souches 1978 dites "résistantes", non seulement ne sont pas tuées à 100 ppm, mais leur vitesse de croissance n'est pas réduite de moitié. Par ailleurs dans un verger où on notait fin mai 10 % de conidies "résistantes", la poursuite des pulvérisations avec un benzimidazole a conduit fin juin à un niveau de 100 %.

Cette situation n'est pas exceptionnelle. Ces phénomènes de résistance sont apparus chez d'autres parasites, et chez les tavelures ils sont déjà bien connus à l'étranger (Australie, USA, Allemagne,Pologne, etc ...). Les conditions climatiques des années précédentes et l'usage modéré des antitavelures qui en découlait ont peut être masqué l'expression massive d'un phénomène de résistance. On a signalé, a posteriori, ça et là, des difficultés de lutte en 1976 et 1977. Cependant en 1977, un usage plus important des benzimidazoles a été observé en particulier lorsqu'il y avait risque de dégâts de Botrytis pendant la floraison. De plus, des contaminations conidiennes de fin d'été et d'automne ont eu lieu.

En 1978, au fur et à mesure que ces phénomènes de résistance ont été mis en évidence, il fallait cesser d'employer des benzimidazoles contre des populations résistantes de tavelure. Dans tous les vergers tavelés, une lutte contre les formes hivernantes (dans les feuilles mortes avec l'urée mais aussi sur rameaux) devait être miseen place.

Pour l'année à venir, il importe d'attirer l'attention des arboriculteurs sur les dangers des calendriers basés sur la répétition d'une même matière active. Une alternance des matières actives tenant compte du cycle des parasites visés est préférable. Il faut avant tout mener une lutte préventive efficace contre les contaminations primaires. Les avertissements sont là pour aider les arboriculteurs.

L'emploi de produits classiques (manèbe, mancozèbe, captane, etc ...) et donc l'arrêt total des benzimidazoles doit être recommandé dans les vergers où l'existence d'une résistance a été démontrée en 1978. Il serait bon d'étendre cette recommandation à tous les vergers où des benzimidazoles ont été employés en 1978 et où des dégâts mêmes légers de tavelures ont été constatés.

Enfin dans les autres vergers si on veut conserver les benzimidazoles dans l'arsenal des produits utilisables en arboriculture, il serait souhaitable, au moins pour 1979, de ne pas inclure ces matières actives dans les calendriers anti-tavelure et d'en réserver l'emploi à la lutte contre les maladies de conservation (si elle s'impose et s'il n'y a pas eu de tavelure déclarée au début de l'été).

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : P. JOURNET

Il faut enfin signaler que des souches résistantes à la doguadine (Dodinal, Melprex) ont été isolées à l'étranger et donc qu'un usage répété de cette matière active est vivement déconseillé. Tant que l'on ne disposera pas d'un éventail de produits différents, il vaut mieux rechercher une protection préventive convenable et conserver l'intervention "curative" (au sens large) pour des cas extrêmes.

MESURES PROPHYLACTIQUES

A l'occasion de la taille :

- éliminer les fruits momifiés (monilia) , les rameaux morts, dépérissant, présentant des chancres, des pustules (tavelures) ou des déformations (oïdium ou pucerons lanigéres).
- détruire par le feu les fruits momifiés et bois de taille.
- désinfecter les plaies en les enduisant de pâte ou peinture antiseptique (Kankertox, Quinochancre, Santar ...).
- dans les vergers de pommiers-poiriers enlever et enfouir les feuilles mortes si elles n'ont pas été traitées à l'urée ou aux colorants nitrés.

TRAITEMENTS d'HIVER

Ces traitements sont efficaces contre certains parasites : oeufs d'insectes (chenilles, pucerons), d'acariens (araignées rouges), cochenilles, contre les mousses et lichens. Ils doivent être réalisés pendant le repos végétatif à un moment déterminé sauf pour le psylle où la période est plus précise.

Ils se justifient suivant l'état des arbres et si des pullulations d'insectes (pucerons, psylles) ou d'acariens, ont été observés l'année précédente.

Ces traitements peuvent être réalisés avec l'un des produits suivants qui, il faut le signaler, ne peuvent être utilisés plus de deux années consécutives :

- huiles blanches : dose 2,5 l. par hl d'eau (1,25 l/hl pour les arbres à noyau).
- huiles d'anthracène : dose 5 l par hl (3 l/hl pour les arbres à noyau). Efficace en outre sur mousses et lichens.
- colorants nitrés : dose 600 gr. m.a. par hl d'eau. Efficace sur mousses lichens, insectes, acariens.
- Les huiles jaunes (mélange de colorants nitrés et d'huiles blanche ou d'anthracène peuvent également être utilisées.

LUTTE CONTRE LES PSYLLES DU POIRIER

Le traitement d'hiver contre les psylles du poirier présente l'avantage de ne pas avoir d'influence néfaste sur les insectes utiles et d'avoir une bonne efficacité en repoussant tard en saison une éventuelle pullulation. Il doit si les femelles ont atteint leur maturité sexuelle, être réalisé au moment de la reprise de leur activité soit lorsque les températures maximales dépassent 10° C pendant deux journées consécutives. Ces deux conditions sont actuellement réalisées.

Si la présence de psylles est constatée dans le verger, traiter par temps ensoleillé avec l'un des produits suivants :

- huiles jaunes à 2 ou 3 litres par hl. d'une des spécialités commerciales.
- D.N.O.C. à 600 gr. de matière active par hl d'eau
- ou, en cas d'un traitement d'hiver déjà réalisé depuis l'automne avec une huile jaune ou un D.N.O.C. : fenvalerate (Sumicidin) ou permethrine (Perthrine) à la dose de 10 gr. de m.a. par hl.

.../...

QUELQUES INDICATIONS SUR LES NOUVEAUX FONGICIDES ACTIFS CONTRE LE MILDIOU DE LA VIGNE

Plusieurs fongicides nouveaux actifs contre le mildiou de la vigne sont commercialisés depuis quelque temps. Certaines de leurs propriétés les différencient des "produits classiques" auxquels les viticulteurs sont habitués. Il nous paraît utile de faire une brève mise au point à ce sujet. Les indications portées sur le tableau ci-dessous résument les principales particularités de ces fongicides. Il a été établi à partir de documents d'origines diverses. Il n'a bien entendu qu'une valeur d'actualité et les données qu'il contient sont susceptibles d'être modifiées et complétées au fur et à mesure de l'acquisition de nouvelles connaissances tant sur leurs modes d'action que sur les conditions d'emploi. Ce tableau appelle toutefois quelques commentaires et précisions sur deux propriétés qui différencient certains produits des anciens;

a) Leurs facultés d'être *absorbés par les organes herbacés* de la plante et *de circuler dans la sève*, propriété qui les met à l'abri d'un éventuel lessivage par la pluie.

b) Leur *"action stoppante" sur le mildiou* : on désigne ainsi la propriété qu'a un fongicide de détruire un champignon après sa pénétration dans le végétal.

Au cours de la prochaine campagne le Service de la Protection des Végétaux tiendra compte des possibilités offertes par ces fongicides et donnera en temps opportun des indications complémentaires quant à leur emploi en fonction de l'évolution de la maladie.

Fongicides Classiques	Fongicides à base de *CURZATE*	Fongicides à base d'*EFOSITE*	Fongicides à base de *METALAXYL*
cuivre, mancozèbe, manèbe, ... captane, folpel dichlofluanide, etc ... Associations organo-cupriques	curzate + mancozèbe: Rémiltine, Fulvax " + folpel : Antéor " + " + cuivre: Antéor C " + captafol + folpel: Sygan " + " + cuivre: Syphal " + zinèbe : Novofix " + " + cuivre: Cuprofix CZ activé etc ...	éfosite + folpel : Mikal	métalaxyl Acylon métalaxyl + cuivre : Acylon bleu
NON SYSTEMIQUES		SYSTEMIQUES	
Non pénétrants	Pénétration localisée à l'organe couvert de fongicide	Pénètrent dans la plante et sont véhiculés par la sève dans toutes les parties herbacées.	
Pas de protection des organes verts non couverts de fongicide ou formés après le traitement		Protection des organes verts formés après traitement pendant un certain temps.	
ACTION PREVENTIVE			
Protection externe apportée par les fongicides empêchant la germination des spores ou la pénétration du champignon			
ACTION STOPPANTE après pénétration du champignon (contamination)			
Nulle	3-4 jours	à préciser	4-6 jours
RENOUVELLEMENT APRES LESSIVAGE PAR LA PLUIE (20 à 25 mm)			
renouvellement obligatoire du traitement		non lessivable après pénétration demandant 24 à 48 heures.	non lessivable après pénétration demandant 1/2 heure.
dès que possible sans possibilité de rattrapage	dès que possible au plus tard 3 j. après le début de la pluie		

P 358

CLOQUE DU PECHER

Traiter dès éclatement des premiers bourgeons à bois avec l'un des produits suivants :

captafol (Difosan, orthodifolatan)	120 gr. m.a./hl
captane (nombreuses spécialités)	250 gr. m.a./hl
ferbame (Ferbamate - Sepifer)	175 gr. m.a./hl
thirame, zirame (nombreuses spécialités)	175 gr. m.a./hl

Il est également possible d'utiliser une bouillie cuprique à raison de 500 gr. de cuivre métal à l'hectare, soit avant la taille, soit 10 jours après celle-ci, mais avant tout départ en végétation, afin d'éviter toute phytotoxicité. L'emploi du cuivre est particulièrement recommandé pour sa longue persistance lorsque l'on se trouve en présence de variétés à évolutions différentes.

Bien pulvériser sur l'ensemble de l'arbre sans oublier l'extrémité des rameaux.

/ COLZA /

RESEAU d'OBSERVATION

En raison de l'échec de nombreux semis, le réseau d'observation à partir duquel nous préparons nos Avertissements a été demantelé cette année. En particulier, la Vienne est très mal couverte. Nous faisons donc appel aux producteurs de colza de ce département qui seraient susceptibles de nous fournir les résultats de leurs observations et piègeages par cuvettes jaunes.

De toutes façons, il nous sera très difficile cette année de donner des indications précises pour chaque zone de culture. Les ravageurs risquent de se concentrer localement sur les rares parcelles qui subsistent, et une surveillance très attentive devra être effectuée dans chaque exploitation.

ALTISES

Les infestations par les larves sont pratiquement nulles, même sur les semis précoces. Aucun traitement n'est donc nécessaire.

CHARANCON DE LA TIGE

Les températures très douces que nous connaissons depuis quelques jours permettent la reprise d'activité des insectes. Il convient de mettre en place les cuvettes jaunes très rapidement, les vols risquant de se produire dès la prochaine période ensoleillée.

/ CEREALES /

DESHERBAGE

La plupart des parcelles sont dans un très mauvais état végétatif, consécutif aux levées tardives, et aux dégâts du gel. Il est conseillé de ne pas appliquer d'antigraminées sur ces cultures chétives et peu développées, et d'attendre qu'elles aient repris un peu de vigueur. Si la folle-avoine est alors trop développée, et résistante à ce type de produits, des solutions de rattrapage pourront être utilisées (Illoxan, Suffix 425 ou Avenge ...).

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Poitou-Charentes" :

R. GUILLEMENET

Imprimé à la Station le 9 Février 1979
Précédente Note : Bulletin N° 133 - 24 Janvier 1979
N° papier presse: 535 AD .